

(1)

(N° 204.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 JUIN 1895.

Projet de loi exemptant de l'enregistrement les mandats à ordre (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (*), PAR M. LEFEBVRE.

MESSIEURS,

Le projet de loi exemptant de l'enregistrement les mandats à ordre a été soumis à l'examen des sections et adopté par elles, à l'unanimité des membres présents et sans observations.

Votre section centrale, estimant que le projet est complètement justifié par l'exposé des motifs invoqués par le Gouvernement, a également admis à l'unanimité des membres présents l'article unique du projet de loi.

En conséquence, elle a l'honneur de proposer à la Chambre de réserver au projet de loi un accueil favorable.

Le Rapporteur,

ALB. LEFEBVRE.

Le Président,

BON GEORGES SNOY.

(1) Projet de loi, n° 154.

(*) La section centrale, présidée par M. SNOY en remplacement de M. TACK, empêché, était composée de MM. LEFEBVRE, DELBEKE, INDEKEU, BERLOZ, DE BORCHGRAVE et FLÉCHET.
